



LES PRINCIPAUX ENJEUX

LES PRINCIPAUX ENJEUX



Bâti récent empiétant sur l'espace agricole par étirement de la trame urbaine et ancien corps de ferme à réhabiliter dans le village.



Activité d'élevage déplacée à l'extérieur de la trame bâtie du village.



Paysage emblématique du Pays des Sources, largement composé par l'activité agricole.

Le constat global :

L'activité agricole sur le Pays des Sources connaît des évolutions significatives depuis plusieurs années caractérisées par :

- . La quasi disparition de la culture fruitière et maraîchère
- . Le recul notable de l'activité d'élevage avec une tendance à la spécialisation et à une réduction du nombre d'exploitations
- . Une baisse globale du nombre d'exploitations, les exploitations en fin d'activité (retraite le plus souvent) étant reprises par d'autres exploitations déjà existantes.
- . La recherche d'une productivité accrue dans un contexte de marchés économiques peu stables.
- . Une nette tendance à la diversification des activités des exploitations pour élargir le champ des recettes possibles de cette activité économique.
- . Des conditions d'activités contrariées par les formes de développement urbain, notamment par étirement des trames bâties.
- . Des contraintes environnementales de plus en plus prégnantes à intégrer dans les conditions d'exploitation.

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

Enjeu : Face à la tendance au regroupement des exploitations et aux modes de commercialisation des productions, les sites agricoles tendent d'une part à se repositionner autour des sièges d'exploitation restants posant la question de leur condition d'agrandissement sur place (nouveaux bâtiments pour le matériel, les produits, etc.), d'autre part à la construction de sites communs (silos, etc.). Ces mêmes questions se posent lors de la mise aux normes des exploitations pratiquant l'élevage.

Enjeu : Les nécessaires besoins de diversification de l'activité des exploitations agricoles peuvent se traduire par des modes d'occupation et d'utilisation des sols sur ou à proximité des corps de ferme qui n'ont plus toujours directement de liens avec l'activité agricole : activités touristique ou pédagogique, vente de produit à la ferme, filières tournées vers la production énergétique propre ou renouvelable (bois, biomasse, etc.). La réglementation d'urbanisme à mettre en place est à adapter.

Enjeu : L'évolution des techniques et du matériel agricole demande des emprises suffisantes pour circuler et manœuvrer entre et dans les trames urbaines du territoire, interrogeant sur les aménagements de voirie et sur les formes d'extension urbaine (question du maintien des accès aux terres agricoles). De même, les emprises réservées à des extensions de l'urbanisation sur l'espace agricole ont à être correctement délimitées pour ne pas ensuite perturber, voire empêcher un usage agricole des parties restantes.

Enjeu : L'évolution des normes, du matériel et la tendance au regroupement des exploitations libèrent de nombreux bâtiments agricoles anciens, présentant le plus souvent un intérêt architectural, aussi bien sur les corps de ferme aux champs que dans les trames bâties déjà constituées des communes. Ces constructions offrent un potentiel non négligeable de renouvellement urbain du bâti (changement de destination vers du logement, des équipements, d'autres activités, etc.).

Enjeu : Le recul de l'activité d'élevage aux dépens de la culture s'accompagne d'une réduction des surfaces herbagères qui contribuent largement aux paysages emblématiques du Pays des Sources, en particulier sur le pourtour des villages, ou encore sur les milieux humides, les pelouses et les lisières boisées qui présentent un fort intérêt écologique (faune et flore rares, voire protégées). La question de la préservation d'au moins quelques sites les plus emblématiques se posent, en s'interrogeant sur les conditions de gestion de ces espaces.

Enjeu : Le rapport entre les évolutions en cours et à venir des activités agricoles sur le Pays des Sources et la bonne gestion environnementale des milieux, en particulier autour des questions relatives à l'eau (qualité et quantité) et aux risques naturels (gestion des eaux de ruissellement par maintien des talus, des fossés, des haies, etc.) implique des orientations à définir pour tendre vers des actions partagées allant dans le sens de l'intérêt commun.

Enjeu : Le déploiement possible d'une agriculture biologique ou raisonnée sur le territoire, plus proche du consommateur et reposant pour partie sur des activités de maraîchage, est d'autant plus viable qu'elle se situe sur des terres humides pouvant par ailleurs présenter des sensibilités environnementales ou paysagères fortes.